

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1092

présenté par

M. Midy

à l'amendement n° 901 de Mme Guévenoux

-----

**ARTICLE 4 AA**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à compter de septembre 2024 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement supprime la mention de la date à compter de laquelle l'attestation deviendra obligatoire afin que l'obligation intervienne à compter de la promulgation de la loi.